

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIBRE EXCELLENCE PROVENCE : LE MINISTRE DÉNONCE, LE LIQUIDATEUR RESTE, LES SALARIÉS ATTENDENT !

Le 18 septembre dernier, le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, dénonçait publiquement « l'incurie des liquidateurs » et annonçait l'intervention de l'ADEME en « urgence impérieuse » pour sécuriser le site de Fibre Excellence Tarascon. Plus d'un mois après, la CGT est en droit de demander : où sont les résultats ?

UN MINISTRE QUI DÉNONCE, MAIS QUELS ACTES DERRIÈRE LES PAROLES ?

Le ministre avait déclaré : « La situation n'a que trop duré. » Pourtant, l'ADEME, chargée de la mise en sécurité du site, avance à un rythme qui interroge au regard de l'urgence invoquée. Et surtout, les salariés qui connaissent les installations, leurs particularités et leurs risques continuent d'être écartés des opérations. Comment justifier une intervention annoncée comme urgente sans mobiliser pleinement les compétences indispensables à sa réussite ? Monsieur le Ministre, vous avez dénoncé l'incurie des liquidateurs. Mais aujourd'hui, qui répond de l'inaction de l'État ?

VOLET SOCIAL : LES SALARIÉS PAIENT ENCORE LES CONSÉQUENCES DE CETTE GESTION !

Des attestations employeur indiquent une fin de contrat au 29 août 2026, alors que des bulletins de salaire couvrent le 31 août, voire septembre. Ces incohérences bloquent l'ouverture de droits auprès de France Travail. Les salariés, déjà privés de leur emploi, ne doivent pas subir les conséquences de dysfonctionnements administratifs. Le mandataire doit régulariser immédiatement l'ensemble des situations.

SÉCURITÉ DU SITE : ON NE REMPLACE PAS DES DÉCENNIES DE SAVOIR-FAIRE PAR DE L'IMPROVISATION !

Des salariés disposant de compétences reconnues n'ont pas été retenus pour la mise en sécurité, alors même que certains anciens salariés seraient sollicités ponctuellement en assistance technique.

La CGT l'affirme depuis le début : la connaissance des installations est indispensable à leur sécurisation. L'ADEME doit rendre compte des opérations engagées, des moyens mobilisés et des délais de réalisation. La sécurité des populations, des salariés et du Rhône exige davantage que des annonces.

AVENIR INDUSTRIEL : LAISSERA-T-ON DISPARAÎTRE L'OUTIL DANS L'ATTENTE DE DÉCISIONS ?

Des projets émergent, des industriels manifestent leur intérêt et la Région sollicite des visites. Pourtant, des demandes resteraient sans réponse. Comment construire des perspectives de reprise si les porteurs de projets ne peuvent pas évaluer les installations ?

Chaque retard fragilise davantage les possibilités de redémarrage, les emplois et les compétences industrielles du territoire. La mise en sécurité ne doit pas devenir l'antichambre du démantèlement industriel !

LA CGT EXIGE DES ACTES IMMÉDIATS !

Du ministre et de l'État : un bilan public des engagements pris, un calendrier de sécurisation et des garanties concrètes sur la préservation de l'outil industriel.

De l'ADEME : une accélération des opérations, la transparence sur les moyens mobilisés et l'association effective des anciens salariés disposant des compétences nécessaires.

Des liquidateurs : la régularisation immédiate des dossiers sociaux et des réponses aux demandes de visite.

Des pouvoirs publics : l'organisation rapide d'une réunion avec les représentants des salariés, la Région, l'ADEME et les acteurs industriels intéressés pour examiner les projets et les possibilités de relance.

L'État ne peut pas dénoncer publiquement des défaillances, annoncer qu'il reprend la main, puis laisser les salariés et le territoire sans réponses à la hauteur des enjeux.

MONSIEUR LE MINISTRE, L'URGENCE NE SE DÉCRÈTE PAS DANS UN COMMUNIQUÉ : ELLE SE TRADUIT PAR DES ACTES !

**PRÉSERVER L'OUTIL INDUSTRIEL, GARANTIR LA
SÉCURITÉ ET RESPECTER LES DROITS DES SALARIÉS :
MAINTENANT !**

FIBRE EXCELLENCE PROVENCE VIVRA !

Contacts Presse

François Batista : 06 69 62 40 46

Jean-Michel Bulinge : 06 06 73 45 41